

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Camille Claudel
Ecole élémentaire publique
Montauban (82)**

Note de Première Phase (NPP)

Août 2010 – N° 0820395J_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Marion DECA Y	Chef de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur ou à proximité immédiate d'anciens sites recensés par la base BASIAS (Base qui recense les anciens sites industriels et activités de services). Cette action fait l'objet de l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009.

L'établissement scolaire concerné par ce rapport est localisé à Montauban (82), au 80 avenue du 11^{ème} régiment d'infanterie. Il abrite une école élémentaire. Les bâtiments ont été construits au milieu des années 1960. L'école, ouverte en 1969, a fait l'objet d'un réaménagement en 2000 (construction de nouveaux bâtiments, réaménagement des salles et aménagement de la cour de récréation). Cette école élémentaire appartient au groupe scolaire Camille Claudel comprenant également une école maternelle située sur la même parcelle. Le bâtiment de l'école élémentaire est partiellement construit sur vide sanitaire, l'autre partie étant construite de plain-pied.

A l'issue de l'étape 2 de la démarche ETS, un ancien site BASIAS (station-service) a été recensé à proximité immédiate de l'école élémentaire. Les informations collectées montrent que le site BASIAS est **contigu** à la parcelle occupée par le groupe scolaire, mais qu'une incertitude forte subsiste quant à la localisation de la station service proprement dite (dossier relatif au site BASIAS non retrouvé aux Archives),

Ainsi, il existe des potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement.

Les éléments disponibles à l'issue de la phase 1 conduisent à recommander la mise en œuvre **d'une campagne de diagnostic**. Ces mêmes éléments ne mettent pas en évidence la nécessité de prendre des dispositions de gestion spécifiques dans l'attente des résultats du diagnostic de Phase 2.

Les investigations de Phase 2 porteront sur la mesure de la qualité de :

- l'air sous la dalle du bâtiment abritant les salles de classe de plain-pied,
- l'air du vide sanitaire.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment.

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Ensemble scolaire de l'Institut Familial
Ecole élémentaire
Montauban (82)

Rapport Technique (RT) de Phase 2

Novembre 2010 - N° 0820592Y_RT



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Jocelin ECKERT	Ingénieur de Projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

L'école élémentaire de l'Institut Familial, identifiée sous le numéro 0820592Y, est située au 1, Allée Mortarieu à Montauban (82). A l'issue de l'étape 2 de la démarche nationale « Etablissements sensibles », deux sites BASIAS ont été recensés dans les environs proches du site et en amont hydraulique de ce dernier. Il s'agit de :

- BLANCHISSERIE SIMONE BARGUES,
- ATELIER MECANIQUE LARROQUE FRERES

Pour ces raisons, l'école élémentaire de l'institut familial est visée par les diagnostics des sols (étape 3) de la démarche nationale « Etablissements sensibles ».

Les enfants accueillis dans cet établissement sont âgés de 5 à 11 ans et peuvent être présents de 7h30 à 18h30 (horaires incluant la garderie) durant 5 jours.

L'étude historique et documentaire réalisée au cours de la phase 1 du diagnostic des sols a permis de confirmer la présence de quatre sites BASIAS en amont hydraulique de l'école élémentaire de l'institut familial, dont deux sur des parcelles **contigües du site**.

Au vu des résultats de la phase 1, il a été recommandé la réalisation d'une phase 2 du diagnostic sur l'école élémentaire du fait de potentialités d'exposition du jeune public de l'établissement scolaire par inhalation de polluants sous forme vapeur, issus du sol, en relation avec les anciennes activités BASIAS du proche environnement de l'école ; le diagnostic porte donc sur la qualité de l'air du sol précédent le milieu d'exposition (air respiré des lieux de vie). Au vu du contexte spécifique du site, le point d'échantillonnage retenu est le suivant :

*« Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » - Phase 2
Ecole élémentaire, Institut Familial (Région Midi-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Montauban (82000))
Rapport technique de phase 2 (RT) N°0820592Y_RT*

- **l'air du sol situé sous la dalle** du bâtiment D de plain-pied et du bâtiment C, abritant les salles de classe et les salles d'étude de l'école élémentaire en rez-de-chaussée et à proximité des quatre sites BASIAS recensés.

Les polluants volatils recherchés au laboratoire dans ces échantillons sont en relation avec le type d'activités anciennes du site BASIAS.

Les résultats de ces mesures montrent que les concentrations sont inférieures à la limite de quantification du laboratoire. Les investigations menées permettent de conclure que la qualité des gaz du sol ne présente pas d'anomalie particulière et donc que les sols ne sont pas susceptibles d'influer sur la qualité de l'air ambiant intérieur respiré.

Ainsi nous proposons de classer cet ETS en Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

